



## Enquête publique Elicio-les-Ormeaux

# L'insertion paysagère

Ce dossier aborde, dans le cadre de l'enquête publique pour le parc éolien Elicio sur Sceaux-du-Gâtinais, la question de l'insertion paysagère de ces éoliennes de 180 mètres de haut en bout de pale autour des hameaux de l'ouest du village, souvent à moins d'1 km des habitations, avec la présence à proximité (500m à 1500m) du parc Énergie du Gâtinais d'Akuo Énergie (12 éoliennes de 125m).

Cette question de l'insertion paysagère est importante. Elle peut justifier aux yeux du promoteur ses choix de disposition, d'alignement ou de dimensionnement du parc proposé.

Mais pour les habitants, elle est à regarder en fonction de l'impact ressenti, à la fois au niveau visuel pour la taille et la distance des éoliennes par elles-mêmes en comparaison de l'existant (le parc Énergie du Gâtinais), mais aussi et surtout en fonction de la manière dont ils ressentent que cette présence nouvelle affectera leur cadre de vie au quotidien.

C'est ce que nous voulons discuter ici.

Nous avons remis à l'enquête publique un document de présentation intitulé « Sceaux-du-Gâtinais : un village, une histoire, un espace de vie » pour permettre aux parties prenantes de comprendre la perception des habitants vis-à-vis de leur territoire et de leur village. Nous y avons cité La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage et Marylise COTTET, Géographe et Chargée de Recherche au CNRS. Nous invitons le lecteur à s'y référer pour comprendre l'état des concepts auxquels nous nous référons en la matière.

Nous utiliserons plusieurs éléments du document « Sceaux-du-Gâtinais : un village, une histoire, un espace de vie » dans ce dossier, notamment en ce qui concerne l'histoire des marais et zones humides locales et le cadre paysager.

Car nous avons identifié dans l'étude d'impact du promoteur des arguments déjà vus lors des enquêtes publiques qui se sont déroulées localement depuis 2 ans, notamment des éléments visant à réduire la perception du paysage à des énoncés qu'on peut qualifier de grossiers (au sens de « sans finesse ») comme par exemple (extrait des conclusions d'une enquête publique locale) la description de la plaine du Fusain comme « un très vaste plateau sans rivière et sans coupure » avec « seulement quelques arbres d'ornement autour des villages et hameaux ». A noter que le parc concerné par l'enquête publique en question a été refusé.

Plus couramment, on trouve dans les conclusions des enquêtes publiques locales de nombreuses réflexions intéressantes des commissaires enquêteurs sur les problématiques de distances en rapport avec la hauteur des éoliennes, sur la multiplicité des parcs et sur la « prégnance de l'éolien vis-à-vis des lieux de vie ».

Pourquoi cette question est-elle importante et clé lors de l'enquête publique ?

Tout simplement parce qu'elle conduit à poser la question de la perception de notre paysage, de l'insertion du parc Elicio en son sein, et des sacrifices que cela représente pour les habitants.

Car derrière cette question se pose celle des inconvénients engendrés par le projet pour « les commodités du voisinage » et pour « les paysages » au sens du code de l'environnement et des décisions de la justice administrative.

En conséquence, cela nous conduit à nous questionner aussi sur les moyens de faire percevoir aux membres de la commission d'enquête les représentations locales du paysage, bien au-delà des simples photomontages si nombreux soient-ils.

C'est ainsi que nous proposons cette discussion en souhaitant qu'elle éclaire la commission d'enquête et la préfecture pour le rendu de leurs avis et arrêts sur le parc en projet.

C'est pourquoi nous allons étudier ici cette question en mobilisant les textes de référence et les données publiques, et en examinant :

|  |      |
|--|------|
| 1. Les paysages du Gâtinais et la plaine du Fusain                     | p 3  |
| 2. Le contexte éolien vu par les paysagistes d'Elicio                  | p 4  |
| 2.1. Les éléments structurants de l'étude paysagère                    | p 4  |
| 2.2. Leur analyse de l'insertion du parc dans le contexte éolien       | p 7  |
| 3. Nos analyses sur l'insertion paysagère du projet Elicio-les-Ormeaux | p 10 |
| 3.1. Une variante d'implantation pour « minimiser l'impact » ?         | p 10 |
| 3.2. Des points de vue manquants                                       | p 11 |
| 3.3. Une insertion « illisible » du parc Elicio-les-Ormeaux            | p 14 |
| 4. Ce que dit la MRAe  | p 17 |
| 5. Ce que disent les juges   | p 18 |
| A la suite de quoi nous présenterons notre synthèse                    | p 20 |

## 1. Les paysages du Gâtinais et la plaine du Fusain

Le document de présentation « Sceaux-du-Gâtinais : un village, une histoire, un espace de vie », remis à l'enquête publique, décrit plusieurs éléments que nous rappelons ici.

### Sur le plan du paysage

- L'Atlas des paysages du Loiret, qui fait référence pour la description des paysages locaux, indique la dénomination « l'Authentique » en caractérisant le « ressenti » local pour les 3 unités paysagères du Gâtinais, et, parmi ces 3 unités, « les horizons boisés » pour caractériser le Gâtinais Ouest qui nous concerne ;
- La perception est jugée « moyenne, plus humaine, plus saisissable » de par la limite apportée par les boisements, et « révèle des éléments simples du paysage (bosquets, rivières, hameaux, etc.) » ;
- Au sein de cet ensemble paysager, la ZIP occupe une place aux abords d'une cuvette en partie basse de la plaine, entourée de collines qui la surplombent de 20 à 60m et situées de 5 à 15km de distance ;
- Les cartes produites dans notre document de présentation de Sceaux-du-Gâtinais montrent la réalité topographique et altimétrique de ce paysage.

### Sur les caractéristiques géographiques de Sceaux-du-Gâtinais

- Le caractère humide du village est rappelé dans une perspective historique ;
- Le potentiel humide et propice à la biodiversité est corroboré par différentes études ;
- La ZIP se positionne sur le versant Nord de la cuvette qui abrite les vestiges de l'ancien marais ;
- Le caractère humide résulte du fait que cette cuvette est la partie basse (82m) de la nappe de Beauce qui s'étend depuis Chartres et Chateaudun où elle culmine à 160m ;
- Les sols locaux sont tourbeux et absorbent peu les eaux de ruissellement.

Bien entendu, nous avons noté que le promoteur a fait réaliser en mai 2020 une étude pédologique sur la ZIP pour vérifier l'humidité des sols. Celle-ci a conclu à l'absence de zone humide.

Mais nous avons recherché les données climatiques de la période<sup>1</sup>, lesquelles montrent une situation de faibles précipitations sur avril et mai 2020 sur le Loiret et une sécheresse persistante depuis le début de l'année.

Le climat change ! Nous venons de passer les 8 années les plus chaudes depuis les débuts de la mesure météorologique moderne, et les sécheresses deviennent fréquentes. Cela justifie-t-il d'accentuer la souffrance des sols et des nappes dans des zones historiquement humides ?

### Sur le plan de la biodiversité

- Sceaux-du-Gâtinais est entourée à moins de 20km de distance de nombreux espaces protégés (le plus proche étant à sa frontière avec Bordeaux-du-G.) ;

---

<sup>1</sup> <https://www.historique-meteo.net/france/centre/2020/05/>

- Le village se situe dans une zone de passage des oiseaux migrateurs et dans une zone de transit des grands ongulés.

### Sur le contexte éolien

- A moins de 10 km du parc Elicio, 69 éoliennes sont construites, acceptées ou en instruction ;
- La perception de l’habitant, au sein d’un contexte éolien qui se densifie, est de plus en plus forte ;
- Pour le visiteur, elle se comprend par la vision de l’enchaînement ininterrompu des parcs sur 20km quel que soit l’axe d’arrivée.

\* \* \*

Ces rappels sur notre contexte paysager vont nous permettre de pointer plusieurs facteurs concernant l’insertion du parc Elicio dans cet ensemble « Authentique », avec ses « Horizons boisés », ses hameaux, ses bosquets, ses rivières et ses sols historiquement humides.

## **2. Le contexte éolien vu par les paysagistes d’Elicio**

Disons-le tout de suite, l’étude paysagère réalisée par les paysagistes d’Elicio (1 paysagiste pour l’étude initiale, 1 pour les compléments) paraît bien réalisée malgré quelques manques hélas déterminants sur lesquels nous reviendrons.

Les principes sont énoncés clairement, les aires d’étude sont, comparativement à d’autres études d’impact déjà réalisées sur des projets locaux, bien dimensionnées, et les impacts décrits à l’appui des photomontages (malgré les manques qui seront signalés plus loin), sont souvent pertinemment commentés (hélas pour le promoteur) même si le langage est bien choisi pour en alléger les significations.

### **2.1. Les éléments structurants de l’étude paysagère**

Dans le document n°3 « Volet paysager de l’étude d’impact », les paysagistes expriment un certain nombre de principes sur les règles d’insertion dans le paysage mais aussi quelques appréciations sur la nature du contexte éolien local.

#### Les principes liés au mitage, à l’insertion et à la concentration des parcs

La première question importante est celle du « mitage » (p 14) expliqué comme la « répartition fragmentée des parcs éoliens sur un territoire apportant une omniprésence des éoliennes dans les paysages et par là leur banalisation » et la nécessité de « concentrer différents parcs dans un même secteur ».

Différents textes et guides (notamment celui du Ministère sur les études d’impact) indiquent à ce propos des indices de densification afin d’éviter ce mitage mais aussi son corolaire, la saturation.

Comme nous l'avons vu dans notre présentation « Sceaux-du-Gâtinais : un village, une histoire, un espace de vie », le Gâtinais des « horizons boisés » est formé d'un ensemble de hameaux, boisements, rivières et mares avec de nombreux sites et monuments historiques.

Le contexte éolien est contraint par cet environnement provoquant l'étalement des parcs sur de larges espaces et conduisant au rejet ou à l'annulation de plusieurs d'entre eux pour leur proximité avec des habitats, des monuments ou des zones sensibles (dont récemment le rejet de St-Maurice-s/Aveyron et l'annulation de Barville-Egry par exemple).

S'exprimant sur « l'approche comparative des géométries des parcs » (p 15), les paysagistes d'Elicio indiquent que « si les parcs présentent des implantations trop différentes, cela peut engendrer une perception désordonnée depuis certains points de vue, sans véritable logique compréhensible, par rapport au paysage support. » Et ils notent (p 23) que les 3 parcs éoliens construits (sur Arville, Beaumont et Gironville-Sceaux-Mondreville) à proximité (500m pour l'éolienne la plus proche à 4km pour la plus éloignée) « adoptent tous les trois des implantations linéaires et parallèles entre elles ».

Le caractère contraignant de l'environnement paysager et l'état du contexte éolien, en intégrant les parcs accordés et en instruction (sauf les 2 de Beaune-la-Rolande), sont souvent cités par les paysagistes d'Elicio (voir dans les paragraphes suivants) comme facteur d'une forme de désordre ou d'irrégularité et de situations d'encerclement.

En synthèse, dès les premières approches méthodologiques de leurs travaux, les paysagistes énoncent des principes qui représenteront pour eux de fortes contraintes et desquels, nous le montrerons, le parc Elicio est bien éloigné.

### L'étude et la prise en compte des hameaux

Les hameaux sont un élément caractéristique des paysages du Gâtinais Ouest. L'origine de nombre d'entre eux résulte de la fragmentation des *villae* gallo-romaines, puis, plus récemment, de celle des « fermes-hameaux ».

Le SCoT du Gâtinais-Montargois attache une importance particulière à ces éléments dans son approche du paysage. La « multitude de fermes, hameaux, villages (bien souvent millénaires) » sont parmi les éléments qui composent « le cadre de vie » dont le SCoT « devra prendre en compte (la) richesse »<sup>2</sup> ! La « ferme-hameau » y est décrite comme « une forme d'intérêt territorial »<sup>3</sup>, comme « un modèle traditionnel » devant être « réinvesti »<sup>4</sup>.

Dans sa « justification des choix retenus », le SCoT rappelle que le « Montargois-en-Gâtinais se caractérise aussi par son maillage de bourgs, villages, hameaux et fermes rurales, héritage millénaire qui a façonné son paysage »<sup>5</sup>. Ces éléments du SCoT, actuellement en révision pour intégrer le Bellegardois, restent d'actualité.

Pour leur part, les paysagistes d'Elicio expriment les difficultés (p 19) qu'ils ont à appréhender la présence de ces hameaux dans le paysage, à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. Les explications sur la diversité des éléments « différents » ou « distincts et pas toujours quantifiables » ne devraient pourtant pas les exempter d'une approche *a minima* par les « espaces publics ».

---

<sup>2</sup> SCoT Gâtinais-Montargois v2017 – RP I p 14

<sup>3</sup> SCoT Gâtinais-Montargois v2017 – RP I p 52

<sup>4</sup> SCoT Gâtinais-Montargois v2017 – RP I p 53 – RP III p 44

<sup>5</sup> SCoT Gâtinais-Montargois v2017 – RP III p 74

Néanmoins, nous le verrons plus loin, ils vont négliger l'exposé des perceptions depuis nombre d'entre eux - « toutes ces zones de vie ne peuvent cependant être exhaustivement étudiées » - parmi les plus proches du parc.

### Sur la plaine du Fusain et l'aire d'étude rapprochée

Dans leur synthèse (p 40), les paysagistes notent que « l'aire rapprochée est globalement très sensible au projet », et que les sensibilités sont « particulièrement élevées sur le coteau d'Auxy à l'Ouest de l'aire d'étude ». Il en va de même pour les autres « buttes, points de repère paysagers importants » autour de Puiseaux. Si la présence des autres parcs « amoindrit » la sensibilité, cela reste, en raison des effets cumulés, « un point de vigilance ».

Ceci pourrait néanmoins être exprimé plus sévèrement au regard des enjeux identifiés dans le SRE qui indiquent parmi eux : « vision du paysage éolien depuis les promontoires des 'buttes témoins' dans le secteur d'Auxy ; risques de dominance visuelle des buttes par les éoliennes, vues depuis la plaine »<sup>6</sup>.

Bien sûr, le SRADDET dans sa version approuvée en février 2020 n'intègre plus le SRE en question, mais il y fait référence pour commenter la progression vers les objectifs énoncés en 2012 (voir dans notre dossier sur le contexte énergétique) et les raisons des difficultés des promoteurs, notamment la « question d'acceptabilité sociale » et le nécessaire « développement de la concertation et de l'amélioration des projets »<sup>7</sup>. Nous vous renvoyons ici au passage concernant la concertation dans notre document « Commentaires ».

Remarquons aussi que, concernant le Fusain, l'affirmation que « la vallée du Fusain et sa ripisylve permettent de diminuer localement les sensibilités depuis les espaces situés au sud de cette vallée » est plus que douteuse. Chacun pourra se référer aux cartes et relevés altimétriques, voire se déplacer sur le site pour le constater.

Pour terminer, l'absence de commentaires sur la perception depuis la D403 qui offre une vue grandissante du contexte éolien depuis Ormesson pour le visiteur est ici un manque qui sera en partie comblé partiellement par la suite avec les photomontages.

### Sur le paysage ouvert de l'aire immédiate

Comme nous l'avons montré dans notre document « Sceaux-du-Gâtinais, un village, une histoire, un espace de vie », la plaine du Fusain est une cuvette centrée sur le Sud-Ouest de Sceaux où résident les vestiges de son marais, et la ZIP est sur le flan Nord de cette cuvette.

Parler ici, comme le font les paysagistes du promoteur, « d'étendues planes » ne permet pas de prendre en compte les lents dénivelés qui représentent des élévations de 20 à 30 mètres de chaque côté du parcours de 20 km pour traverser d'Aufferville à Bellegarde par exemple. A ceci viennent se rajouter les « buttes témoins » et les coteaux de Château-Landon ou de la vallée du Loing vers Ferrières (25 à 40m de plus en hauteur selon le cas).

Rappelons que la présence de pentes provoque une impression de rapprochement visuel de l'horizon et crée ainsi un effet de loupe : l'esprit « pense » l'horizon lointain alors que l'œil le capte proche ; les objets en proximité paraissent plus rapprochés que dans un espace ouvert au loin (cet effet est utilisé par les prestidigitateurs).

---

<sup>6</sup> SRCAE annexe SRE 2012 – p 288

<sup>7</sup> SRCAE 2020 – p 51

Dans leur synthèse sur l'aire immédiate, les paysagistes d'Elicio négligent ici encore la perspective de la D403 et minorent la présence des boisements.

L'impact depuis les hameaux du Ponceau et de Paucourt (Paucourt peut s'écrire avec ou sans le 't') est aussi minoré, quant aux hameaux qui longent le Fusain depuis Les Croulis jusqu'au Bois Rond, ils sont tout simplement ignorés.

Les paysagistes d'Elicio soulignent néanmoins (p 47) qu'étant donné « le contexte éolien déjà existant, la lisibilité et la cohérence d'ensemble du projet avec les deux parcs présents dans le périmètre immédiat sont un enjeu important ». Nous verrons bien s'ils intègrent cette donnée.

### Sur l'impact respectif des 3 variantes

« L'insertion d'un nouvel élément paysager doit répondre à une stratégie de composition d'un nouveau paysage. Une attention particulière a été apportée lors de l'élaboration des variantes d'implantation du projet. Ainsi, trois variantes (1 à 3) ont été élaborées. Elles répondent à la volonté d'intégrer au mieux le parc éolien dans le paysage... » (Annexe 3 – Volet paysager - p 63). C'est ainsi que les paysagistes d'Elicio disent approcher l'insertion du parc Elicio-les-Ormeaux.

Nous reviendrons sur cet énoncé plus loin.

Constatons tout de même la difficulté qu'ont les auteurs à argumenter leur propos, et le recours en définitive au fait que... 5 éoliennes, c'est moins impactant que 6 ou 7 (p 67, 68, 70, 72) reste la seule justification du choix de la variante 3.

En effet, les 2 premières variantes sont choisies 2 fois pour des points de vue spécifiques : la variante 1 vue depuis Bromeilles pour sa « régularité » (p 74), et la 2 depuis Le Ponceau en raison de l'absence d'éoliennes visibles à l'Ouest de ce point de vue (p 76).

Ainsi, la variante 3 est choisie car elle engagerait « le moins de mesures de réduction, compensation et d'accompagnement » (p 78).

### Sur les effets d'encerclement et les distances aux parcs

Les paysagistes d'Elicio décrivent un « territoire déjà saturé » avec une « forte concentration d'éoliennes ». A leurs yeux, le projet ne créera que « peu de changement des indices calculés, et aucun n'est significatif » (p 100).

Ils montrent, par une variante complémentaire supprimant E4 et E5 (p 103), que les indices depuis les hameaux exposés n'en sont quasiment pas affectés (sauf Le Ponceau qui n'a plus d'éoliennes d'Elicio visibles). Bel effort !

Mais cela est vrai ! En partie, en raison de la présence de celles d'Énergie du Gâtinais.

Cela conforte en nous l'idée que le potentiel local est déjà largement exploité et que... trop, c'est trop !

## **2.2. Leur analyse de l'insertion du parc dans le contexte éolien**

Comment les paysagistes d'Elicio ont-ils analysé le contexte éolien et l'insertion du projet ?

Cela est appréhendable par la lecture de leurs commentaires sur les photomontages qui sont au nombre de 50.

Sur ces photomontages, couvrant l'ensemble des aires d'études (jusqu'à 20km de la ZIP), nous regarderons de façon préférentielle ceux qui, selon les auteurs, montrent un impact sur le paysage, c'est-à-dire la moitié, lesquels sont plutôt compris dans l'aire rapprochée, et plus particulièrement ceux qui sont en proximité du projet (une dizaine).

#### Sur le contexte éolien préexistant

- Les parcs construits plus ceux accordés se superposent « de manière illisible » (p 118 – vue depuis Pilvernier), et « on peut remarquer qu'il n'existe pas de réelle cohérence » (p 138 – vue depuis Corbeilles ; p 178 – vue depuis Mignerette), ce qui « participe à troubler la lecture » (p 150 – vue depuis Auxy Bourg) ou la « lisibilité » (p 178 – vue depuis Mignerette) ;
- Le motif éolien ne présente pas « de régularité particulière » (p 162 – vue depuis Arville ; p 178 – vue depuis Le Préau / site gallo-romain), notamment « pas de régularité dans l'implantation des machines » (p 202 – vue de la D28 avant Puiseaux) ;
- La multitude des parcs existants, accordés ou en instruction favorise « une saturation visuelle » (p 106 – vue depuis La Bottière) par un « jeu d'effet cumulé » (p 150 – vue depuis Auxy Bourg).

Illisible, sans régularité, le motif éolien existant favorise la saturation visuelle selon les paysagistes du promoteur.

#### Sur l'insertion d'Elicio-les-Ormeaux dans ce contexte

- Le projet « vient élargir l'emprise visuelle » (p 114 – vue depuis Villeneuve) et « brouiller la lecture » (p 118 – vue depuis Pilvernier ; p 130 – vue depuis Sceaux sortie NO) des parcs existants et « participe à perturber le motif éolien environnant » (p 190 – vue entre Boësses et Gaubetin) ;
- L'ajout du parc « provoque un effet cumulé fort » (p 114 – vue depuis Villeneuve), « renforce l'effet de saturation » (p 118 – vue depuis Pilvernier) et provoque l'impression que « l'horizon est davantage saturé » (p 114 – vue depuis Villeneuve).

Le projet ajoute donc du trouble, élargit l'emprise visuelle jusqu'à accentuer l'effet de saturation. Cela peut sembler contradictoire dans ce contexte si irrégulier et désordonné.

Cela résulte en fait de la proximité du projet avec les parcs de Beaumont, Gironville-Sceaux-Mondreville et Arville qui sont alignés.

#### Sur l'insertion du projet vis-à-vis des parcs proches et alignés

- Le projet se situe à proximité du parc Énergie du Gâtinais, qui dessine une « ligne de fuite » (p 114 – vue depuis Villeneuve) et présente la « régularité » (p 206 – vue depuis Fromont) d'une « organisation en ligne » (p 190 – vue entre Boësses et Gaubetin ; p 134 vue depuis Corbeilles-Bréau sur la D31) ;
- Les autres parcs proches sont aussi « très linéaires » (p 118 – vue depuis Pilvernier) ;

- Et, dans ce rapport de proximité, Elicio-les-Ormeaux « entre en rupture (...) par sa structure désordonnée » (p 114 – vue depuis Villeneuve), ne présente pas « de régularité particulière au regard des autres éoliennes » (p 206 – vue depuis Fromont ; p 190 - vue entre Boësses et Gaubertin ; p 134 vue depuis Corbeilles-Bréau sur la D31), avec une « implantation irrégulière des machines » (p 134 vue depuis Corbeilles-Bréau sur la D31) et des « inter-distances » non respectées (p118 – vue depuis Pilvernier).

En synthèse, et selon les propres mots des paysagistes d'Elicio, le projet est désordonné et apporte du désordre dans la partie encore « régulière » d'un motif général lui-même « irrégulier » (voir sur ce dernier point les commentaires à propos des prises de vue distantes depuis Bromeilles page 158 et Mignerette page 178) !

Et notons que la question de l'irrégularité des inter-distances entre les éoliennes d'Elicio (p 118 – vue de Pilvernier) conduit à une vue de 2 groupes d'éoliennes (p 214 – vue depuis Ormesson) qui fait que « la compréhension du contexte global en est complexifiée ».

### Le rapport d'échelle entre le projet et Énergie du Gâtinais

Il nous reste à comprendre comment les paysagistes du promoteur apprécie le rapport d'échelle entre Énergie du Gâtinais (12 éoliennes de 125m de hauteur) et Elicio-les-Ormeaux (5 éoliennes de 180m de hauteur)

- Les différences de hauteur sont « perceptibles » depuis La Bottière (p 2016), Le Ponceau (p 110), Villeneuve (p 114), Sceaux sortie NO (p 130), Corbeilles-Bréau sur D31 (p 134), Corbeilles Bourg (p 138), Bordeaux (p 142), Auxe-le-Vau (p146) et la vue entre Boësses et Gaubertin (p 190), bref, des points de vue de la zone de proximité et même de la zone rapprochée (rappelons que certains hameaux proches ne sont pas inclus dans les photomontages) ;
- Ces différences sont qualifiées de « rapport » ou de « rupture d'échelle assez défavorable » ou « déséquilibré » (p 106 – vue depuis La Bottière ; p 130 – vue depuis Sceaux sortie NO ; p 134 – vue depuis Corbeilles-Bréau sur la D31), avec des tailles « supérieures aux boisements » (p 110 – vue depuis Le Ponceau ; p 134 – vue depuis Corbeilles-Bréau sur la D31) ;
- Cela rend les éoliennes d'Elicio « plus visibles » (p 138 – vue depuis Corbeilles), « plus accentuée » par la proximité des 2 parcs (p 130 – vue depuis Sceaux sortie NO ; p 114 – vue depuis Villeneuve), ce qui fait que le projet « se détache des autres parcs » (p 106 – vue depuis la Bottière) ;
- Les éoliennes du projet ont parfois le moyeu qui « arrive à l'extrémité des pales des éoliennes existantes » (p 134 – vue depuis Corbeilles-Bréau sur la D31), ou dépassent « de moitié les parcs existants », (p 114 – vue depuis Villeneuve) voire paraissent « 2 fois supérieures » et sont « prégnantes » (p 110 – vue depuis Le Ponceau).

Curieusement, alors qu'il aurait paru pertinent, le mot « écrasement » n'est pas proposé, enfin sauf dans 2 points de vue pour parler « d'écrasement entre les 2 parcs » : depuis Maisoncelles à près de 6km (p 166) et depuis la route entre Boësses et Gaubertin à près de 8km (p 190).

Nous reviendrons sur ces notions de prégnance et d'écrasement au regard de l'avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale).

### 3. Nos analyses sur l'insertion paysagère du projet Elicio-les-Ormeaux

Nous analyserons ici la question des 3 variantes et du choix de celle retenue, puis les perceptions depuis certains points de vue ou hameaux ne figurant pas sur les photomontages, et ensuite l'analyse de l'insertion dans le paysage de Sceaux-du-Gâtinais, notamment en rapport avec la présence du parc Énergie du Gâtinais.

#### 3.1. Une variante d'implantation pour « minimiser l'impact » ?

Les pages 246 à 265 de l'étude d'impact montrent les éléments qui ont déterminé le choix du promoteur quant à l'implantation des éoliennes : 3 variantes sont proposées, analysées et comparées pour leurs impacts respectifs, et la 3<sup>ème</sup> est retenue pour l'implantation.

Ces données sont reprises dans le document n°3 « Volet paysager de l'étude d'impact » et mises au regard de l'étude paysagère.

Au moment de la rédaction de ce document, Elicio connaissait un élément important, élément qui avait rendu nécessaire le déplacement des 2 éoliennes E2 et E3 par rapport à leur premier projet : la présence d'un faisceau de radar militaire.

Nous avons donc regardé si les variantes 1 et 2 tenaient compte de cet élément, la 3 ayant été retenue après déplacement des éoliennes E2 et E3 (cette dernière variante ne figurait pas dans le premier projet déposé en préfecture en été 2021 avant le déplacement des 2 éoliennes).

La méthodologie employée est la suivante : nous avons superposé les cartes des variantes 1 et 2 (copie d'écran de la page 243) avec la carte des servitudes (copie d'écran de la page 183), sur un fond de carte IGN.

Notons à ce propos que, dans l'étude d'impact, la carte des servitudes est présentée 60 pages avant celle des variantes, laissant supposer que ces servitudes ont été prises en compte dans toutes les variantes.

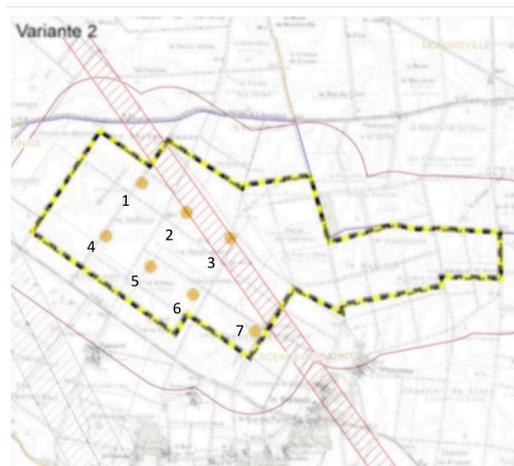
Il n'en est rien !

Variante 1 : superposition implantation / servitudes



L'éolienne 3 est dans le faisceau radar de l'armée de terre.  
L'éolienne 2 en est trop proche.

Variante 2 : superposition implantation / servitudes



Les éoliennes 2 et 3 sont dans le faisceau radar de l'armée de terre.  
Les éoliennes 1 et 7 en sont trop proches.

En conséquence :

- Les variantes 1 et 2 ne sont pas valides car elles ne peuvent être réalisées !
- La variante 3 est donc la seule variante possible !
- Il ne s'agit donc pas d'un choix en fonction de l'impact relatif de l'une ou de l'autre sur l'environnement mais bien d'un choix technique par défaut !

L'argument énonçant un choix pour « répondre à une stratégie de composition d'un nouveau paysage », pour lequel « une attention particulière a été apportée lors de l'élaboration des variantes d'implantation du projet » pour « intégrer au mieux le parc éolien dans le paysage » pourrait être qualifié, sinon de mensonger, pour le moins d'effet de manche ou de langue de bois !

Ceci a été d'ailleurs remarqué par la MRAe qui indique que « la variante proposée a des incidences paysagères notables » et que « le choix de localisation n'apparaît pas issu d'une véritable analyse des alternatives à l'aménagement proposé »<sup>8</sup>.

### 3.2. Des points de vue manquants

Plusieurs points de vue manquent pour identifier l'impact d'Elicio-les-Ormeaux sur le paysage local.

Comme nous l'avons vu, cet impact est fort depuis les hameaux en proximité étudiés par le promoteur (Le Ponceau, La Bottière, Villeneuve, Pilvernier) mais aussi depuis la sortie Nord (Nord-Ouest en fait) du bourg de Sceaux ainsi que depuis les villages de Corbeilles, Bordeaux, Auxe, Arville compris dans la zone d'étude rapprochée.

Nous rajouterons à ces points de vue (qui ont, comme on l'a vu précédemment, conduit à des constats sévères pour l'insertion paysagère) quelques autres avec des photomontages complémentaires qui n'ont pas le caractère « officiel » (*ie* ne répondent pas aux critères stricts d'une étude d'impact) et ne procèdent pas de la rigueur technique des paysagistes professionnels. Mais, *a minima*, ils justifieront une réponse du promoteur qui pourra, dans le doute, faire réaliser ses propres photomontages.

Il s'agit de 2 vues situées sur ou à proximité de la route départementale D841 qui traverse le village d'Est en Ouest et est l'itinéraire le plus fréquenté (notamment par les cars scolaires) :

- Depuis l'entrée Est du village en venant de Gondreville-la-Franche ;
- Depuis le hameau de Paucour.

Le promoteur aurait certainement été avisé de fournir des points de vue depuis les hameaux du long du Fusain : le Bois Rond, la Chaussée, le Bout d'en Haut, l'Ardoiserie, la Grande Cour, la Renardière, le Colombier et les Croulis ainsi que, plus proches du bourg, la Maladrerie et le Mesnil qui sont des lieux de vie calmes et dont les accès ouvrent vers la plaine à moins de 2km du projet. La balle est dans son camp !

Voici les coordonnées des deux points de vue :

Depuis l'accès Est par Gondreville :

Longitude : 2°36'00,2  
Latitude : 48°05'55,2  
Altitude : 84,6

Depuis l'entrée de Paucour :

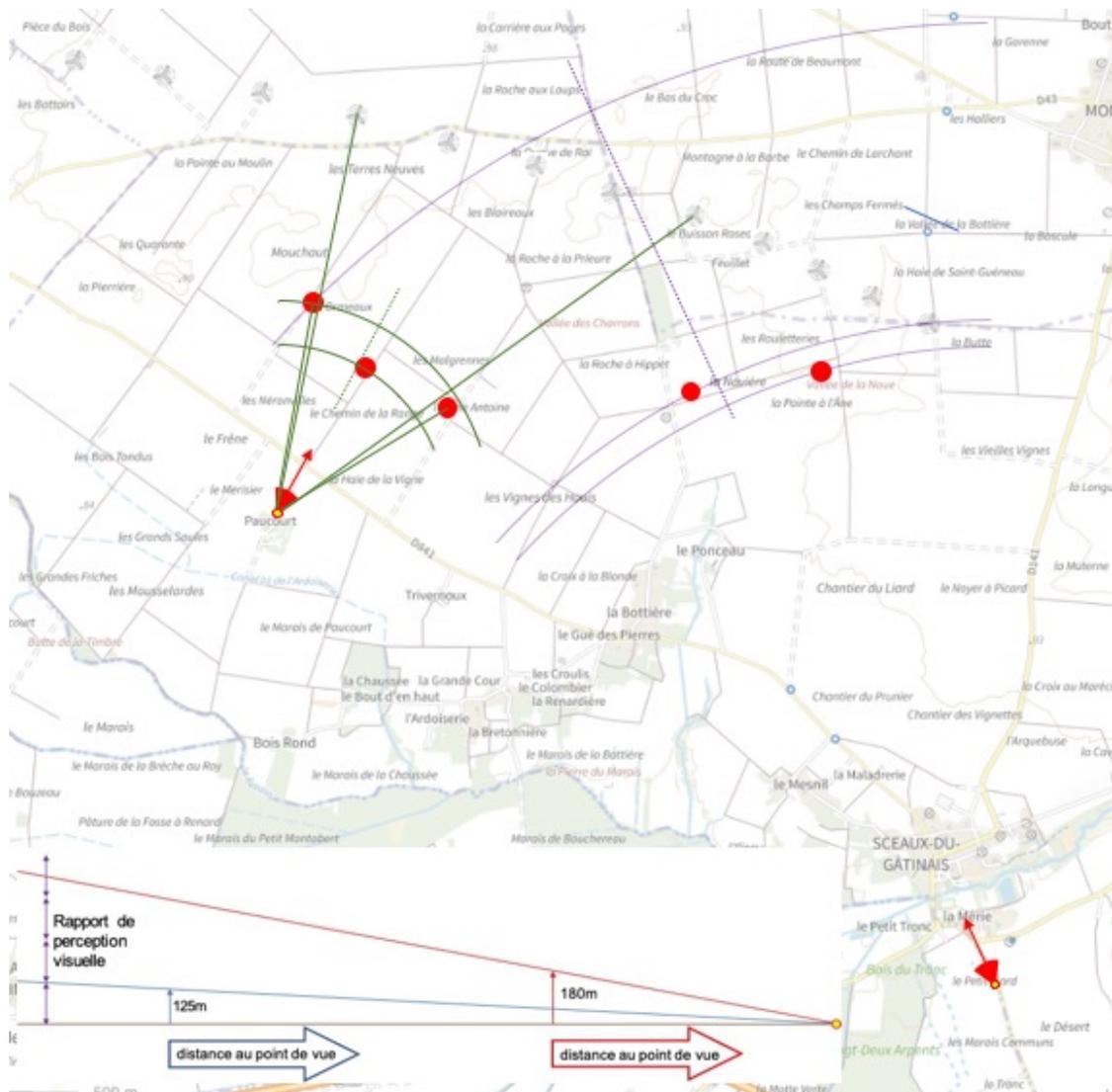
Longitude : 2°32'47,7  
Latitude : 48°07'20,0  
Altitude : 84,6

---

<sup>8</sup> Avis délibéré de la MRAe N° MRAe 2022-3874 du 28 oct. 2022

Sur le plan technique, voici comment nous avons procédé comme la carte ci-dessous l'expose (pour une meilleure lisibilité, les tracés ne sont pas tous reportés) :

- Pour l'accès Est (en bas à droite + tracé violet) :
  - les distances ont été repérées par rapport aux éoliennes d'Énergie du Gâtinais ;
  - les écarts par rapport à l'axe central (en pointillé) ont été mesurés ;
  - une règle de proportionnalité (rapport de hauteur 180/125) a été appliquée par rapport aux éoliennes de 125m situées à même distance que celles de 180m (voir les arcs de cercle).
- Pour la vue depuis Paucourt (à gauche + tracé vert) :
  - la distance des éoliennes d'Elicio par rapport au point de vue a été mesurée ainsi que celle de l'éolienne d'Énergie du Gâtinais juste derrière ;
  - La différence d'angle entre les deux éoliennes a été identifiée (voir schéma inclus sur la carte) ainsi que l'écart à l'axe central (pointillé) ;
  - une règle de proportionnalité (rapport de hauteur 180/125) a été appliquée par rapport aux éoliennes de 125m situées dans l'axe de vision de celles de 180m.



Vue depuis l'accès Est du village en venant de Gondreville



Les éoliennes 4 et 5 encadrent le clocher de l'église Saint-Saturnin.  
A gauche, les éoliennes 1, 2 et 3 forment un amas distinct.

\* \* \*

Vue depuis la route d'entrée/sortie de Paucour



Les éoliennes 1, 2 et 3 d'Elicio se dressent en sortie de hameau  
et occupent l'espace en largeur et en hauteur.

\* \* \*

Ces montages montrent plusieurs choses :

- Que certains points de vue ont été négligés dans l'étude d'impact ;
- Que les éoliennes d'Elicio ont une présence verticale et en largeur forte et très largement supérieure à celles existantes ;
- Qu'il en serait de même pour les autres hameaux du long du Fusain ;
- Que l'implantation du parc conduit pour certains points de vue à considérer deux amas distincts (1-2-3 d'un côté et de l'autre 4-5).

En synthèse, malgré l'abondance de prises de vue, l'étude d'impact a négligé certaines vues de proximité qui impactent des éléments caractéristiques de l'histoire du village (l'église Saint-Saturnin par exemple) et le cadre de vie (les entrées et sorties de hameaux) avec des éoliennes qui « referment » le paysage horizontalement et verticalement.

En jouant sur les mots, cela signifie que des points de vue marquants sont... manquants !

### **3.3. Une insertion « illisible » du parc Elicio-les-Ormeaux**

Dans son approche des questions d'encerclement et de saturation, le promoteur retient que le village, si l'on considère la situation depuis le centre-bourg, Le Ponceau et La Bottière, est soumis à un « risque de saturation ». Mais il oppose le fait qu'Elicio-les-Ormeaux, par sa proximité avec Énergie du Gâtinais, n'ajoute pas ou que peu à ce risque.

Ceci est souvent vrai pour l'occupation horizontale, mais il n'en reste pas moins qu'indiquer un « risque de saturation » est une manière élégante de ne pas énoncer le fait réel et concret : une « occupation de l'horizon » qui dépasse la norme acceptable.

De plus, pour comprendre les perceptions depuis les lieux de vie, l'horizon ne peut être regardé seulement sur 2 dimensions. Il faut aussi interroger les hauteurs.

Nous allons donc regarder sur cette question comment s'articule le projet Elicio-les-Ormeaux par rapport à Énergie du Gâtinais, son proche voisin.

Tous d'abord, rappelons que le parc Énergie du Gâtinais a fait en son temps débat et a conduit à de nombreux échanges à l'époque entre le promoteur et les maires des villages concernés (Sceaux dans le 45, Gironville et Mondreville dans le 77).

Quelles sont les caractéristiques paysagères qui résultent de l'implantation d'Énergie du Gâtinais :

- Les éoliennes sont éloignées des habitations de 1600m pour Sceaux, de 1300m pour Mondreville ;
- La ferme des Vanneaux sur Gironville (77) est à 740m, celle de l'Avenir (Gironville 77) à 1400m et le village bien au-delà ;
- Le parc impacte Villeneuve (commune de Beaumont 77) avec une première habitation à 1000m ;
- La ligne des 12 éoliennes de 125m de haut en bout de pale est orientée Nord-Ouest/Sud-Est face aux vents dominants Sud-Ouest/Nord-Est ;
- Le parc se situe en haut (alt. 90m) d'une légère pente qui s'élève progressivement depuis la cuvette du Fusain (alt. 82m au plus bas) ;
- La partie occupée est éloignée des anciennes zones humides ;
- Les éoliennes sont implantées de façon régulière ;
- Et sont disposées selon un léger arc de cercle.

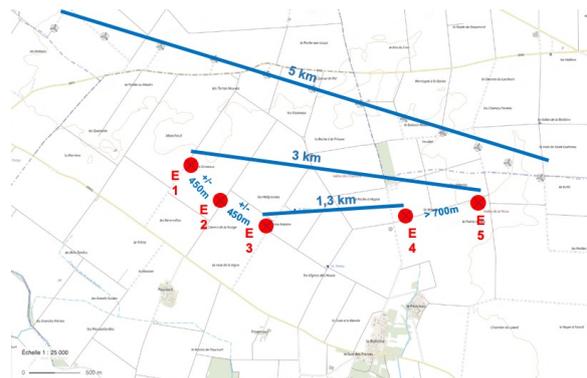
Vues de la départementale D841 entre Villeneuve et La Bottière, elles représentent une ligne en haut de la colline avec le ciel en arrière-plan, occupant un espace assez large mais de façon régulière et relativement distante.

Que l'on aime ou que l'on n'aime pas, que l'on soit pour ou que l'on soit contre, il faut reconnaître que les concepteurs ont eu un grand souci de l'insertion paysagère pour ce parc et ont minimisé l'impact sur les habitations : la largeur d'occupation est compensée par la régularité, la hauteur modérée, la forme en arc de cercle et par la distance aux lieux de vie.

Qu'en est-il d'Elicio-les-Ormeaux par rapport à Énergie du Gâtinais (EG) ?

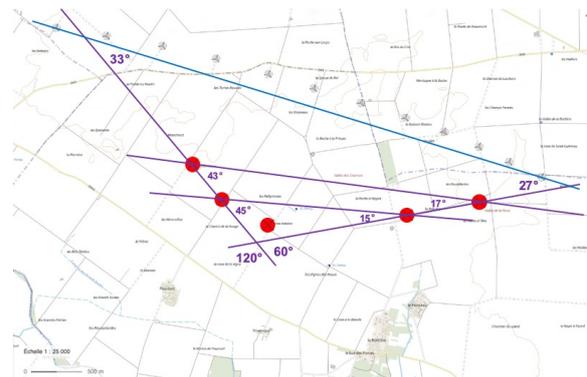
Regardons en premier les questions de l'occupation et de la régularité :

- Elicio occupe 3km de large (5 éol.) quand EG occupe 5km (12 éol.) ;
- Les distances E1/E2 et E2/E3 sont de 450m environ alors que la distance E4/E5 est de plus de 700m ;
- La distance entre celles d'EG est régulière (450m env.) ;
- La distance E3/E4 est de 1300m.



Voyons aussi la géométrie de l'implantation :

- Elicio est désaxé par rapport à EG de 27° (côté Est) à 33° (côté Ouest) ;
- Les alignements de E1/E2 font un angle de 60° par rapport à E4/E5 ;
- On ne perçoit pas de cohérence géométrique entre E1-E2-E3 et E4-E5.



En réalité, l'éloignement et la géométrie entre E1-E2-E3 et E4-E5 sont essentiellement dus à la présence d'un pivot d'arrosage agricole au milieu du parc.

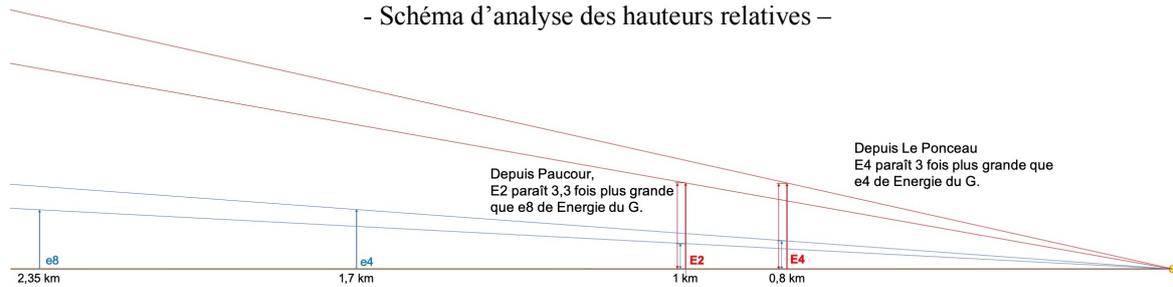
Quant à la disposition, elle résulte de la présence d'un radar militaire, de celle d'autres pivots et moyens d'irrigation, et des opportunités foncières (tous les propriétaires ne sont pas favorables).

Il faut aussi regarder ce que représente la hauteur des éoliennes d'Elicio par rapport à celles d'Énergie du Gâtinais depuis les lieux de vie proches.

Les deux lieux de vie les plus proches sont Le Ponceau et Paucour, impactés au plus près par E4 (un peu moins de 800m) pour le premier et E2 (un peu moins de 1000m) pour le second.

Notons que l'éolienne d'Énergie du Gâtinais dans l'axe de celle d'Elicio pour Le Ponceau est la 4ème en partant de l'Est (ce n'est pas la plus proche mais celle qui est dans l'axe de E4) à 1,7km, et que pour Paucour, il s'agit de la 8ème en partant de l'Est à 2,35km.

- Schéma d'analyse des hauteurs relatives -



Comme le montre ce schéma, la perception de la hauteur des éoliennes d'Elicio relativement à celles que les habitants des hameaux perçoivent aujourd'hui d'Énergie du Gâtinais est, pour Le Ponceau et Paucour, à multiplier par un facteur 3 à 3,3.

Il en serait de même pour Trivernoux et La Bottière (1 km environ d'Elicio).

Depuis les autres hameaux, le long du Fusain, des Croulis jusqu'au Bois Rond, ainsi que La Maladrerie et Le Mesnil (sortie Ouest), tous situés entre 1,7 km et 2,3 km d'Elicio, la perception d'Elicio serait aussi très forte avec les éoliennes d'Énergie du Gâtinais plus éloignées. Idem pour Villeneuve et Le Perray sur Beaumont (77) situés à 2 km.

L'impact vertical de l'occupation visuelle par les éoliennes d'Elicio serait dramatique !

Notons que si le promoteur reconnaît (p 59 du document annexe 3 - Volet paysager) une « sensibilité forte » de ces hameaux, il ne propose pas de photomontages.

Néanmoins, il indique pour les hameaux de La Grande Cour, Le Bout d'en Haut, Trivernoux et La Renardière des actions de réduction (p 334 du document annexe 3 - Volet paysager) au cas par cas consistant en une « bourse aux arbres », arbres-tiges de 4 à 5m qui atteindront leur maturité dans « environ 10 ans » à 10m de haut ».

Si le mal est trop grand, dans l'attente de la pousse des arbres, « une strate arbustive à la croissance rapide peut être proposée en complément en fonction du contexte végétal » pouvant « avoir un effet occultant dès les premières années » car « un arbuste de 2 ou 3 m peut très bien masquer une éolienne de 180m, dès lors que celui-ci est au premier plan (sic) ».

Ce que ne peut faire un arbre-tige de 4 à 5m, un arbuste de 2 à 3 mètres le fait !

Mais il y a peu d'espoir que cela parvienne à atteindre l'objectif tant les dégâts seront grands comme le montrent les deux vues (d'amateur rappelons-le) proposées ici à titre illustratif.



#### 4. Ce que dit la MRAe

Dans son avis délibéré du 28 oct. 2022 N° 2022-3874, la Mission Régionale d'Autorité environnementale analyse l'impact du parc Elicio sur l'environnement et notamment sur le paysage.

Pour reprendre les éléments dans le même ordre que nos analyses précédentes, nous commencerons par rappeler les conclusions de la MRAe et reviendrons sur ses avis concernant les variantes dans un premier temps, puis sur la question de la prégance et de la saturation.

Page 12, la MRAe conclut ainsi : « les variantes du projet présentées n'ont pas permis une prise en compte satisfaisante de l'ensemble des enjeux, notamment paysagers. Localiser un projet éolien dans un secteur déjà marqué par une saturation visuelle contribue à l'accentuer ».

Les incidences paysagères, qu'il faut sans doute comprendre ici au sens du code de l'environnement incluant les questions de patrimoine (sur lesquelles nous reviendrons dans un autre dossier), sont donc fortes et leur traitement insuffisant.

##### Sur la question des variantes.

Page 10, la MRAe indique clairement son avis sur l'étude des variantes et le choix de la variante 3 : « la variante retenue a des incidences paysagères notables ».

Elle n'expose pas d'analyse des 2 variantes écartées, comprenant sans doute qu'elles sont inopérantes et non valides.

Constatant donc la force des impacts sur l'environnement et que « le choix de localisation du projet n'apparaît pas issu d'une véritable analyse des alternatives à l'aménagement proposé », elle écarte en définitive le site d'implantation lui-même et recommande alors à Elicio « de présenter une analyse de solutions de substitution à l'échelle d'un territoire pertinent ».

##### Sur la question de la saturation et de la prégance

Page 6, la MRAe rappelle que « dans un rayon de 20 km, on dénombre dix parcs construits, accordés ou en fonctionnement » qui « mobilisent des espaces importants sur l'horizon et sont propices à susciter une sensation de saturation ».

A l'examen de l'impact du parc Elicio sur cette question, la MRAe détecte une situation de « sur-saturation » avec Elicio et note que le promoteur « se contente de minorer cet effet de renforcement de la saturation » (p 7).

La MRAe juge alors « insuffisante » la prise en compte dans l'étude d'impact de cette « sur-saturation », et de la « prégance et du rapprochement » des éoliennes d'Elicio vis-à-vis des hameaux, et qualifie l'impact de cette proximité, en raison de la taille des éoliennes, « d'effet d'écrasement ».

Le promoteur, dans ses réponses à la MRAe, répond sur une page (ou deux demi-pages p24-25) sur la question d'une solution de substitution. Après un rappel des règles générales pour le ciblage des sites, le promoteur réduit la question de la recherche d'un « territoire pertinent » à l'énoncé des zones non accessibles de Sceaux, énoncé proposé déjà mot pour mot page 242 – Partie 1 de son étude d'impact. Sans plus !

Il démontre ainsi, en ne prenant pas en compte les objections sur la qualité de son étude et sur l'impact sur le paysage, que le choix de la ZIP est aussi en réalité un choix « par défaut » sans étude approfondie : on ne pouvait pas aller ailleurs !

Aux questions de la prégance, de la saturation et de l'effet d'écrasement lié à la proximité des habitations et du parc Énergie du Gâtinais, le promoteur ne répond rien (sauf en ce qui concerne le site gallo-romain sur lequel nous reviendrons dans notre dossier sur le patrimoine).

En définitive, l'avis de ma MRAe est clair sur les insuffisances de l'étude d'impact et l'atteinte qui serait portée au paysage local et au cadre de vie des habitants, et le promoteur y répond avec une certaine légèreté (voire suffisance).

#### 4. Ce que disent les juges

Plusieurs décisions de la justice administrative ont récemment permis de préciser le sens à donner à un certain nombre de questions sur le paysage.

Nous en regarderons deux : sur la question de l'insertion et sur celle de la hauteur des éoliennes près des lieux de vie.

Mais, avant cela, rappelons ce que nous avons évoqué dans notre dossier sur le contexte énergétique pour ce qui concerne la question des solutions de substitution.

Le Conseil d'État énonce dans son arrêt du 29 juillet 2022 que la recherche d'une solution de substitution pour l'implantation d'un parc éolien est nécessaire (même si elle est infructueuse) pour pouvoir évoquer la « raison impérative d'intérêt public majeur » quand les atteintes à l'environnement demeurent en dépit des mesures ERC (Eviter-Réduire-Compenser)<sup>9</sup>.

Selon l'Autorité Environnementale, nous y sommes !

La chose importante à retenir à nos yeux est que la législation indique comme une obligation l'exposé de solutions alternatives. Et nous avons bien analysé que :

- d'une part les « variantes » proposées ne consistent pas en des alternatives opératoires (elles n'auraient pas pu voir le jour en raison d'un faisceau radar militaire, ce que le promoteur savait),
- d'autre part les atteintes au paysage au sens du code de l'environnement selon la MRAe sont fortes et avérées.

Il semble donc que le promoteur Elicio n'a pas accompli sa part du travail pour persuader les acteurs et les parties prenantes du bien-fondé de son projet en l'état.

#### Sur l'insertion paysagère

L'insertion d'un parc dans le paysage a fait objet de plusieurs arrêts.

---

9

[https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000046114574?init=true&page=1&query=&searchField=ALL&tab\\_selection=cetat](https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000046114574?init=true&page=1&query=&searchField=ALL&tab_selection=cetat)

Le plus récent traite d'un cas dans les Ardennes où le parc éolien était divisé en deux parties : 3 éoliennes d'un côté et 3 de l'autre, chacun des groupes sur une colline (les Monts Jumeaux).

Lors de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur a souligné qu'en « choisissant l'implantation sur 2 monts, le pétitionnaire a en fait créé 2 parcs avec chacun un bouquet de 3 éoliennes laissant un espace important (environ 1500m) entre... »<sup>10</sup>.

Considérant entre autres le site « inadapté » et « l'impact paysager incontestable », le Commissaire Enquêteur a alors émis un « avis défavorable ».

La question a été portée à la CAA de Nancy puis au Conseil d'État, qui ont validé le refus du Préfet de délivrer l'autorisation unique pour la construction et l'exploitation du parc au regard, notamment, du fait que « les deux groupes d'éoliennes devant être implantées sur ces monts jumeaux présenteraient une forte visibilité, de nature à introduire une rupture visuelle dans le paysage, laquelle (...) serait renforcée par l'implantation de deux groupes distincts d'éoliennes sur deux reliefs élevés et éloignés l'un de l'autre de plusieurs centaines de mètres, accroissant l'effet d'emprise de ces ouvrages sur le paysage »<sup>11</sup>.

Cette décision de la justice administrative n'est pas directement transposable à la situation de Sceaux car liée à un contexte local précis, mais elle montre l'importance de l'insertion paysagère et de la cohérence des projets.

Nous y noterons que cette cohérence est regardée en fonction des ruptures visuelles occasionnées par la disposition des éoliennes au sein du parc et que la présence de deux groupes distincts en accroît l'emprise sur le paysage.

### Sur la hauteur des éoliennes

Le Conseil d'État a validé la décision de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 20 juin 2021<sup>12</sup> pour un parc des Côtes-d'Armor par un avis de non-recevabilité de la demande du promoteur.

Le « phénomène d'écrasement » est invoqué dans l'arrêt de la CAA de Nantes.

Bien entendu, chaque jugement intègre les spécificités du contexte, ici la présence proche des hameaux (700m pour 3 d'entre eux) et le surplomb des éoliennes de 150m en bout de pale en haut d'un dénivelé de 30m (mais 150+30 = 180 !).

Ici encore, à l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur a émis un avis défavorable au projet « compte tenu de la grandeur des éoliennes, des caractéristiques topographiques du site ».

Retenons que la notion d'écrasement invoquée par la MRAe pour décrire la situation des hameaux de Sceaux-du-Gâtinais en proximité du projet trouve une réalité dans les décisions de la justice administrative.

---

<sup>10</sup> Conclusions motivées du Commissaire Enquêteur (TA Châlons en Champagne n° E17000126/51 du 12 sept. 2017) – AP n° 2017-474 du 03 oct. 2017

<sup>11</sup> [https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CAA\\_NANCY\\_2020-12-10\\_19NC00736\\_dup#texte-integral](https://www.dalloz.fr/documentation/Document?id=CAA_NANCY_2020-12-10_19NC00736_dup#texte-integral)

<sup>12</sup>

[https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000043926777?dateDecision=&init=true&jurisdiction=COURS\\_APPEL&page=1&query=20NT00657&searchField=ALL&tab\\_selection=cetat](https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000043926777?dateDecision=&init=true&jurisdiction=COURS_APPEL&page=1&query=20NT00657&searchField=ALL&tab_selection=cetat)

## Synthèse

Notre analyse a montré que, dans notre village riche d'histoire au sein du Gâtinais des « horizons boisés », les paysagistes d'Elicio, après un travail dense et bien documenté malgré quelques impasses, ont dû reconnaître les difficultés à insérer leur parc dans cet ensemble complexe et varié, mais néanmoins régulier en proximité de la ZIP.

En analysant l'impact de la configuration proposée, leurs commentaires sur les photomontages, notamment pour les vues à moins 7 km, buttent sur une réalité qu'ils reconnaissent de planche en planche : ce **projet désordonné et irrégulier est en rupture avec les parcs voisins** et il faut un éloignement important (>10 km) pour considérer qu'il est cohérent au sein d'un contexte « illisible ».

Depuis les vues des hameaux étudiés (mais, comme nous l'avons indiqué, il en manque plusieurs), l'effet de **la taille des éoliennes d'Elicio** est défavorablement perceptible et **s'inscrit dans une « rupture d'échelle »**.

Deux éléments ressortent et représentent **une limite décisive à ces travaux sur le paysage** :

- Le choix (ou plutôt l'absence de possibilité de choix) d'une variante d'implantation par rapport à deux autres irréalisables, remarqué par la MRAe, avec « des incidences paysagères notables » ;
- L'absence d'éléments (photomontages entre autres) permettant d'apprécier l'impact sur nombre de hameaux en proximité (moins de 2 km).

L'avis de la MRAe va dans ce sens en soulignant :

**un travail visant à « minorer » le renforcement de l'effet de saturation, avec un « effet d'écrasement » et aucune recherche de site de substitution.**

En ces temps où la justice administrative porte une attention particulière aux impacts des parcs éoliens sur le paysage, nous pouvons dire que

**Elicio s'en engagé dans un projet mal conçu  
en minorant son impact sur le paysage et les habitants  
sans proposer d'alternative cohérente et faisable  
et en évitant de montrer les réels impacts sur les lieux de vie en proximité.**

En cela,

**le promoteur n'a pas respecté ses obligations envers la population impactée  
ni envers les parties prenantes qui jalonnent le parcours d'instruction  
et ne pourra en conséquence invoquer ni la complétude ni la pertinence de son dossier  
pour obtenir une décision favorable.**